

COMMUNE DE CHARMES LA COTE



PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU PROGRES, DE LA RUE DU HAN ET DE LA RUE DES MULSONS

TRANCHE 2 - RUE DU HAN ET RUE DES MULSONS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01/07/21

NOM DU REDACTEUR : PASCAL MEUNIER

DATE DE DIFFUSION : 12/07/21

Réf doc : N° 1700796 - CR- N°02 (T2)

NB : L'absence d'observations sur le contenu du présent compte rendu avant un délai de 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

Documents annexés : Sans objet

PROJET DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU PROGRES,
 DE LA RUE DU HAN ET DE LA RUE DES MULSONS
 TRANCHE 2 - RUE DU HAN ET RUE DES MULSONS

ENTITES et ADRESSES	NOMS	Tél.	E-Mail	PRESENTS	EXCUSES	CONVOQUES	DIFFUSION
MAITRE DE L'OUVRAGE COMMUNE DE CHARMES LA COTE 14 rue de Bellevue 54113 CHARMES-LA-COTE	M. STAROSSE M. DELINCHANT M. ANCELIN	03.83.62.58.15	mairie.charmes-la-cote@wanadoo.fr	X X X			E
MAITRISE D'ŒUVRE SEBA Aménagement & Infrastructures 110 rue des quatre éléments 54340 POMPEY	M. MEUNIER	03.87.30.37.85 06.03.03.59.23	pmeunier@seba-ai.fr	X			E
INGAIA 21 route de Bosserville 54420 SAULXURES LES NANCY	MME HEGO	03.83.49.98.61 06.80.85.20.01	mho@ingaia.fr	X			E

Diffusion C : Courrier ; F : Fax ; E : E-mail

Prochaine réunion :

A DEFINIR

OBJET DE LA REUNION

- Réunion publique

REMARQUES EMISES SUITE A LA PRESENTATION DU PROJET

- Les habitants ne sont pas favorables à la mise en place de bancs car ils suppriment de potentielles places de stationnements : **A SUPPRIMER**
- Les participants demandent la possibilité de réduire la largeur de la chaussée pour augmenter celle des trottoirs.
Cette demande pourra être prise en compte mais la réduction sera limitée compte tenu de la faible largeur de la rue.
La rue est en double sens et doit permettre le croisement des véhicules.
- Les riverains souhaitent que la rue des Mulsons soit mise en sens unique dans le sens montant compte tenu d'un débouché accidentogène sur la RD 11 : **A CONFIRMER PAR LA MAIRIE.**
- Les riverains indiquent que certains véhicules roulent relativement vite sur le secteur et coupent le virage à l'intersection de la rue du Han et de la rue des Mulsons. Un équipement de sécurité de type plateau à cette intersection peut être envisagé.
Si la mise en place de la rue des Mulsons en sens unique est validée, l'équipement de sécurité n'est plus nécessaire.
- La courbe du virage dans le sens rue des Mulsons vers la rue du Han sera resserrée pour éviter que les véhicules coupent ce virage. Le nouveau tracé devra toutefois rester franchissable pour permettre aux véhicules plus encombrants de manœuvrer.
- La pose d'un panneau à l'entrée de la rue du Han indiquant une voie sans issue est évoquée pour réduire le trafic dans cette rue (cas où la rue des Mulsons serait mise en sens unique).
M. STAROSSE indique que ce panneau n'est pas réglementaire dans la mesure où il existe un accès même si celui-ci est en sens interdit.
Un panneau mentionnant un sens interdit à « x » mètres serait plus approprié : **A CONFIRMER PAR LA MAIRIE**
- Le propriétaire de la 1^{ère} habitation située à droite à l'entrée de la rue des Mulsons donne son oralement son accord pour l'intégration d'un aménagement paysager à la pointe de sa parcelle donnant sur la patte d'oie à l'intersection de la rue du Han et la rue des Mulsons. Cet aménagement serait positionné à cheval sur l'emprise publique et sur l'emprise privée : **A CONFIRMER PAR LA MAIRIE ET VOIR SI NECESSITE D'ETABLIR UNE CONVENTION**
- L'aménagement de la Fontaine du Renard avec panneau pédagogique et plantations fait l'unanimité.

POINT DIVERS

- Le groupement de Maîtrise d'œuvre mettra à jour son plan en fonction des remarques émises ainsi que l'estimation de travaux correspondante.

P. MEUNIER
Responsable d'Affaires
SEBA A.I.